



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



7 ans (sauf remboursement anticipé)



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



Coupon annuel de 4% (brut)
Rendement actuariel de 3,691% avant précompte mobilier



Exposition à divers risques, en particulier aux risques opérationnels de l'Émetteur (voir page 4 du Flash et pages 32 et suivantes du Prospectus)



Voir rubrique "Profil d'investisseur" en page 5



Coupons soumis au précompte mobilier

La Lorraine Bakery Group SA, une entreprise familiale 100% belge, active dans le secteur européen de la boulangerie et de la meunerie, émet des obligations en euro (les "Obligations").

Ces Obligations sont des instruments de dette. Un investissement dans les Obligations implique des risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à payer un intérêt sur une base annuelle et à rembourser le montant principal à l'échéance. Néanmoins, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, les investisseurs risquent donc de ne pas récupérer ce qui leur est dû et risquent de perdre tout ou partie de leur investissement. Les Garanties sont par ailleurs limitées, soumises à certaines limitations et doivent être invoquées individuellement par chaque Obligataire.

L'investisseur potentiel est tenu d'examiner, sur base d'une évaluation personnelle indépendante de l'information reprise dans le Prospectus, si l'acquisition des Obligations est opportune au regard de ses besoins et objectifs financiers. Les investisseurs potentiels doivent en particulier prendre connaissance de la Partie II du Prospectus (Facteurs de risque) en pages 28 à 49 du Prospectus pour plus de détails sur certains risques qui peuvent avoir un impact sur le patrimoine l'Émetteur, des Garants et des Obligations.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 7 ans (sous réserve de remboursement anticipé).
- ✓ Coupon annuel de 4% (brut).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut est de 3,691% avant déduction du précompte mobilier et d'autres frais éventuels, dans l'hypothèse où les Obligations sont conservées pendant 7 ans, avec un remboursement au pair et sans application d'un Step-up ou d'un Step-down (tels que définis dans la rubrique "Rendement" en page 7).
- ✓ Le rendement actuariel après déduction du précompte mobilier (actuellement de 25%) est de 2,702%.
- ✓ Les Obligations sont irrévocablement, inconditionnellement et solidairement garanties par certaines filiales de l'Émetteur, sous réserves des limites énoncées dans la Déclaration de garantie (voir page 6 pour plus d'informations à propos des Garants).

Profil d'entreprise de La Lorraine Bakery Group SA

La Lorraine Bakery Group SA ("LLBG") est un groupe familial 100% belge, actif dans le secteur européen de la boulangerie et de la meunerie. L'Émetteur est une société holding des différentes sociétés du Groupe (c.-à-d. l'Émetteur et ses filiales). Nonobstant sa capacité à générer des revenus, l'Émetteur est dépendant des activités opérationnelles de ses filiales et de leur capacité à générer et à faire remonter des flux de trésorerie.



LLBG emploie plus de 2.700 salariés. En 2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 513 millions EUR. Au cours des 15 dernières années, il a enregistré une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 10% par an. Il opère à partir de 11 unités de production, dont 3 sont situées en Europe centrale (Tchéquie, Pologne et – via une joint-venture – en Roumanie). LLBG exporte sa production dans plus de 25 pays, principalement via ses filiales de vente ou en partenariat à long terme avec des distributeurs.

Le Groupe comprend 4 divisions: "Boulangerie Frais", "Boulangerie Surgelé", "Boulangerie Store Concepts" et "Meunerie".

La division "**Meunerie**" est centrée sur Brabomills SA, une minoterie à la pointe du progrès, basée à Anvers. Active dans le Benelux, Brabomills SA fournit de la farine de froment et d'autres céréales aux secteurs de la boulangerie et de l'alimentation spécialisée (notamment la biscuiterie et l'alimentation éthique). L'entreprise se distingue par la qualité de ses produits et de ses services. 25% du chiffre d'affaires consolidé de LLBG sont réalisés par la division "Meunerie". En 2012, Brabomills a réalisé un chiffre d'affaires de 127,9 millions EUR..

La division "**Boulangerie Frais**" est leader du marché des produits frais de boulangerie et de pâtisserie en Belgique. Cinq sites de production régionaux, répartis sur le territoire belge, permettent d'approvisionner quotidiennement plus de 1.500 supermarchés. Grâce à l'importance capitale accordée à la fraîcheur, aux innovations rapides dans la boulangerie/pâtisserie et à sa propre logistique performante (notamment une flotte de plus de 150 camions), LLBG est en mesure de livrer chaque matin à sa clientèle des produits de qualité. LLBG est ainsi le premier "boulangier" du pays. La Lorraine est la principale marque B-to-C au sein de cette division.

La division "**Boulangerie Surgelé**" a permis à LLBG de se positionner comme l'un des leaders du marché européen des produits de boulangerie précuits ("bake-off"). LLBG propose un vaste assortiment de pains, de viennoiseries et pâtisseries dans 3 importants segments du marché: la vente au détail centralisée, les magasins indépendants et le service alimentaire. À la fin des années '90, le Groupe a surtout fait œuvre de pionnier en Europe centrale, qui représente à présent un tiers de son chiffre d'affaires. LLBG a la ferme intention d'investir sur de nouveaux marchés clés, comme la Russie et la Turquie.

Au sein de la division "**Boulangerie Store Concepts**", Panos est la marque du Groupe la plus connue du grand public. En Belgique, c'est la chaîne de référence en sandwicherie. Panos dispose déjà de plus de 250 points de vente dans le Benelux et s'est récemment engagé dans une expansion internationale en Europe centrale (Tchéquie, Slovaquie, Pologne et Hongrie). Outre Panos, le Groupe développe également les concepts de magasin "The Coffee Club" et "Deliway". The Coffee Club se distingue par une offre combinée de café et de produits sains et savoureux. Deliway a développé un concept de sandwicherie adapté aux plages d'ouverture des stations-service.

LLBG a réussi une intégration verticale – du grain de blé au consommateur final – dans un segment particulièrement dynamique du secteur alimentaire. La stratégie globale du Groupe s'appuie sur un modèle de saine diversification, basé sur 4 divisions complémentaires, 3 canaux stratégiques de commercialisation (vente au détail centralisée, magasins indépendants et food service) et de solides positions sur des marchés domestiques stratégiques Europe de l'Est, centrale et de l'Ouest.



Le Groupe a la ferme intention de continuer à investir dans son expansion internationale sur l'ensemble du continent européen. Ses principaux atouts: une vision à long terme de sa croissance, un actionariat familial, une culture pragmatique, une tradition d'esprit d'entreprise, une politique dynamique en matière d'innovation et une saine gestion.

Ces dernières années, le Groupe s'est aussi fortement professionnalisé, en se dotant d'une équipe internationale, ayant un sens aigu du marché et passionnée par ses produits et ses clients.

Cerise sur le gâteau, en octobre 2012, La Lorraine Bakery Group a été élue "Entreprise de l'année 2012". Ce prix lui a été décerné par un jury international pour sa croissance solide et rentable de ces 5 dernières années, qui s'appuie sur l'internationalisation, l'esprit d'entreprise et une politique dynamique en matière d'innovation. Cette reconnaissance ne peut que motiver davantage toute l'équipe de LLBG à concrétiser ses projets d'avenir.

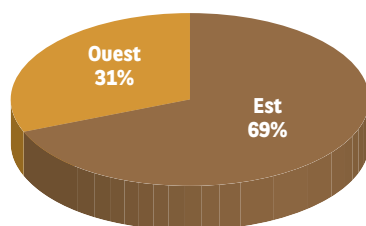
Le credo de l'entreprise résume bien cet esprit: **A PASSION TO SHARE !**

(Source: La Lorraine Bakery Group SA)

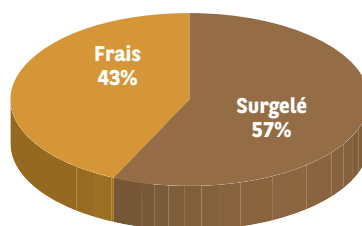


Répartition du chiffre d'affaires (CA) de La Lorraine Bakery Group SA

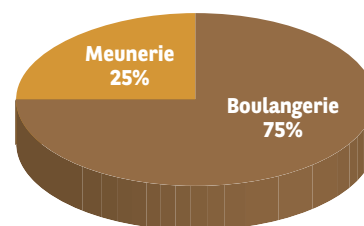
Répartition du CA Boulangerie 2012:
Europe de l'Ouest versus Europe de l'Est



Répartition du CA Boulangerie 2012:
Boulangerie Frais versus Surgelé¹



Répartition du CA 2012:
Boulangerie versus Meunerie



¹ Le chiffre d'affaires des activités de détail de la division "Boulangerie Store concepts" n'a pas été consolidé dans les résultats de LLBG, vu qu'il relève du franchisé.

(Source: La Lorraine Bakery Group SA)

Aperçu des chiffres clés de La Lorraine Bakery Group SA

Vous trouverez ci-dessous les chiffres clés consolidés (en EUR) de LLBG, établis selon les normes GAAP belges.

(en milliers EUR)	31.12.2011 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)	30.09.2012 (9 mois)	30.09.2013 ² (9 mois)
Chiffre d'affaires	479.849	513.400	380.477	418.893
EBITDA ¹	51.989	58.956	41.882	49.607
Bénéfice consolidé	6.255	8.568	5.221	13.000
Fonds propres du groupe	125.064	132.446	/	140.389
Dettes financières à plus d'un an	140.303	142.900	/	145.045
Total du bilan	375.164	412.351	/	413.975

1. EBITDA = résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements.

2. Les chiffres clés au 30.09.2013 n'ont pas été audités.

(Source: La Lorraine Bakery Group SA)

Utilisation des revenus de l'offre

Le produit net de l'émission des Obligations sera intégralement affecté par l'Émetteur à la réduction, la diversification et au refinancement de la Convention de Crédit Existante (telle que définie dans le Prospectus), ainsi qu'aux besoins de fonds de roulement, aux dépenses en capital et aux objectifs généraux du Groupe (parmi lesquels la poursuite de la croissance interne et la croissance par acquisitions).

La Convention de Crédit Existante a été conclue à concurrence d'un montant de 193,5 millions EUR et viendra à échéance le 21 décembre 2014.

Le 30 septembre 2013, l'encours en vertu de la Convention de Crédit Existante était de 142.674.448 EUR. Le Conseil d'Administration de l'Émetteur a décidé, le 27 septembre 2013, d'entamer le refinancement et de le signer avant la fin de l'année comptable 2013. L'émission d'Obligations cadre dans une diversification envisagée des sources de financement dans le cadre du refinancement.



Documentation

Le prospectus d'émission (le "**Prospectus**"), rédigé en néerlandais, daté du 3 décembre 2013 et approuvé par l'Autorité des Services et des Marchés financiers (FSMA), ainsi que son résumé en français, sont gratuitement à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis ou sur simple appel au 02 433 41 31. Ces documents sont également disponibles sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions, sur le site de l'Émetteur (www.llbg.com) et sur celui de NYSE Alternext Brussels (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>).



Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur et/ou aux Garants, ainsi qu'aux risques spécifiques des obligations.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à lire attentivement le Prospectus et en particulier les sections "Facteurs de risque" ("Risicofactoren" en pages 28 et suivantes) et "Souscription et vente" ("Inschrijving en verkoop" en pages 148 et suivantes).

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission présentant une longue maturité de 7 ans.

Principaux risques propres à l'Émetteur et aux Garants

- **Facteurs macro-économiques:** la situation économique générale mène à une pression générale sur les prix.
- **Situation financière:** une augmentation significative de la dette pourrait conduire à des difficultés pour l'Émetteur de satisfaire à ses obligations liées aux Obligations. Les Conditions des Obligations n'empêchent pas que l'Émetteur puisse contracter d'autres dettes.
- **Risques de marché et risques stratégiques:** les résultats du Groupe peuvent être négativement influencés par la volatilité des prix et une disponibilité limitée des matières premières. La perte d'un fournisseur important en raison du climat économique actuel ou en raison de perturbations importantes dans les activités de ces fournisseurs peut avoir un effet négatif. D'importants clients du Groupe se situent dans le secteur de la distribution de détail qui est caractérisée par des marges de profit étroites. Par conséquent, ces clients exercent une forte pression sur leurs fournisseurs afin de réduire les marges sur leurs produits ou pour réduire leurs coûts. Le Groupe se trouve également dans un marché très compétitif. Finalement, certains risques financiers et opérationnels sont liés à la stratégie de croissance du Groupe (croissance par acquisitions et croissance organique).
- **Risques opérationnels:** les activités du Groupe sont exposées à un certain nombre de risques opérationnels, dont la disponibilité de personnel qualifié à un coût compétitif, le maintien d'un management compétent, le bon fonctionnement des systèmes IT. Le Groupe veille en particulier aux risques liés à la sécurité alimentaire, ce qui constitue un risque important. Les catastrophes qui affecteraient des unités de production pourraient avoir un impact négatif sur le résultat. Il existe par ailleurs des risques liés à la logistique: au sein de la division "Frais", des produits frais sont délivrés "just-in-time": des problèmes dans la production et la livraison peuvent avoir un impact négatif.
- **Risques juridiques:** des risques juridiques sont liés à la protection effective des marques, au respect des réglementations environnementales et aux autres règlements, litiges et procès.
- **Risques financiers:** ces risques sont liés au risque de taux d'intérêt (impact négatif de la fluctuation des taux d'intérêt), au risque de change, au risque de liquidité et au risque de solvabilité (possibilité d'obtenir suffisamment de financement).

Risques financiers propres aux obligations

- Les Obligations peuvent ne pas constituer un placement approprié pour tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel doit décider d'investir ou de ne pas investir dans les Obligations sur la base de sa propre analyse indépendante et des avis professionnels qu'il jugerait approprié d'obtenir.
- L'Émetteur et les Garants peuvent ne pas avoir la capacité de rembourser les Obligations à leur date d'échéance ou en cas de remboursement anticipé en raison d'un cas de défaut. La capacité de l'Émetteur de rembourser les Obligations dépendra de sa situation financière et sa solvabilité au moment du remboursement demandé, et peut être limitée par la loi, par les conditions de ses dettes et par les conventions qu'il a conclues à cette date ou avant, qui peuvent remplacer, supplémer ou modifier ses dettes actuelles ou futures.
- La responsabilité des Garants sous la Garantie est limitée et chaque Obligataire doit faire appel à la Garantie de sa propre initiative. Le montant qu'un Obligataire peut récupérer sur base de la Garantie dépend du moment auquel il a introduit une telle demande.
- Dans la mesure où des dettes seraient contractées par des filiales, les droits de remboursement des Obligataires sont structurellement subordonnés à ces dettes, sauf dans la mesure où celles-ci seraient contractées par un Garant.
- Une infraction aux engagements financiers a seulement pour conséquence une hausse des taux d'intérêt.
- Il n'est pas certain qu'un marché actif de négociation des Obligations se développera sur le système multilatéral de négociation de NYSE Alternext Brussels.
- La valeur des Obligations est soumise à des fluctuations en fonction de l'évolution des taux d'intérêt du marché et de l'inflation. Elle peut être influencée par la solvabilité de l'Émetteur et/ou d'un quelconque Garant ainsi que par un certain nombre de facteurs additionnels.
- Des paiements liés aux Obligations peuvent être sujets au précompte mobilier belge.
- L'Émetteur, les Garants, l'Agent, l'Entité de Surveillance et BNP Paribas Fortis peuvent être impliqués dans des transactions qui ont un impact négatif sur les intérêts des Obligataires. Ils ont déjà conclu certaines conventions de crédit et ont l'intention de conclure une Nouvelle Convention de Crédit (telle que définie dans le Prospectus) dans le cadre d'une relation commerciale normale. BNP Paribas Fortis peut conclure des transactions financières additionnelles dans le futur avec l'Émetteur et d'autres sociétés du Groupe.



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos objectifs d'investissement et de vos connaissances, expérience et situation financières.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces Obligations peuvent convenir, dans des limites très strictes, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique, en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.**

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique.**

Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 40 millions EUR et un maximum de 75 millions EUR.

La période de souscription court du 6 décembre (9h) au 13 décembre 2013 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1^{er} jour de la période de souscription, à savoir le 6 décembre 2013¹ (voir ci-dessous).

Allocation

BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces Obligations, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions EUR. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 6 décembre 2013¹, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions. Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur (www.llbg.com), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces Obligations auront placé le montant qui leur a été attribué.

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des Obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

¹ Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking ou sur simple appel au n° 02 433 41 31 jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



via simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: La Lorraine Bakery Group SA (en abrégé "LLBG"), société anonyme de droit belge.

Notation: il n'existe pas de notation pour l'Émetteur ni pour les Obligations. Il n'entre pas dans les intentions de l'Émetteur de demander ultérieurement une notation pour lui-même ou pour les Obligations.

Garant: sous réserve des limitations énoncées dans la Déclaration de Garantie ("*Garantieverklaring*", telle que reprise dans le Prospectus dans la section "Conditions des Obligations" ("*Voorwaarden van de Obligaties*"), annexe "Déclaration de Garantie" ("*Garantieverklaring*"), les Obligations sont irrévocablement, inconditionnellement et solidairement garanties par certaines filiales de l'Émetteur (la "**Garantie**"), en l'occurrence Antwerp Bakery NV, Boulangeries Derkenne-Couline SA, Brabomills NV, La Lorraine NV, Flanders Bakery NV, GFSC BVBA, Manshoven-Vers NV, Panesco Europe NV, Vanelor NV, La Lorraine Polska Sp. Z.O.O. (Pologne) et La Lorraine A.S. (République tchèque) (les "**Garants**"). La Déclaration de Garantie prévoit un mécanisme en vertu duquel certaines filiales de l'Émetteur peuvent accéder à la Garantie en tant que Garants et certains Garants peuvent être libérés de leurs obligations découlant de la Déclaration de Garantie, si certaines conditions sont remplies. Jusqu'à l'échéance des Obligations, l'Émetteur veillera à ce que la somme des actifs, du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA, de l'Émetteur et des Garants (calculés sur une base non consolidée et à l'exclusion de toutes les opérations intra-groupe) ne soit pas inférieure à 85% du total des actifs consolidés, au chiffre d'affaires consolidés ou à l'EBITDA consolidé du Groupe ("*Exigence de Couverture des Garants*" ("*Garanten Dekkingsvereiste*"). Le respect de cette Exigence de Couverture des Garants sera vérifié tous les 6 mois par l'Émetteur et son commissaire et, en cas de libération ou de changement d'un Garant, par le commissaire en sa qualité d'entité de surveillance.

Étant donné les risques liés à la Garantie, tels que décrits dans la rubrique "Principaux risques de cette émission", en page 4, il est recommandé à l'investisseur potentiel de ne pas considérer la Garantie comme un élément prépondérant dans sa décision d'investissement.

Distributeurs en Belgique: BNP Paribas Fortis SA, KBC Bank NV et ING Belgique NV.

Agent payeur: KBC Bank NV.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR par coupures.
- Montant de l'émission: minimum 40 millions EUR et maximum 75 millions EUR.
L'Émetteur se réserve le droit d'annuler l'émission si, à la fin de la période de souscription, le montant nominal souscrit est inférieur à 40 millions EUR. De plus amples informations sur le montant de l'émission sont reprises dans le Prospectus.
- Code ISIN: BE0002209758. Common-code: 100159317.
- Titres dématérialisés, inconditionnels, non subordonnés, soumis au droit belge.
- Cotation: ces Obligations seront cotées sur le système multilatéral de négociation NYSE Alternext Brussels (voir "Principaux risques de cette émission" en page 4 et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces Obligations sont décrits en page 4.

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus et, plus particulièrement les risques liés à l'Émetteur et à ses activités spécifiques.



Durée

Date d'émission et de paiement: 23 décembre 2013.

Prix d'émission: 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 23 décembre 2020, soit une durée de 7 ans, sauf remboursement anticipé tel que décrit ci-dessous.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou des Garants.

Remboursement anticipé au gré des Obligataires

• Changement de Contrôle tel que défini dans le Prospectus (pages 57 et suivantes)

Les Obligataires ont le droit d'exiger le remboursement anticipé de leurs Obligations si un Changement de Contrôle se produit. Ils devront introduire leur demande de remboursement au moyen d'une notification d'exercice de put de changement de contrôle (la "**Notification d'Exercice de Put de Changement de Contrôle**").

Un changement de contrôle (le "**Changement de Contrôle**") se produit lorsque le Contrôle de l'Émetteur est acquis par une Personne ou un Groupe de Personnes, Liées ou agissant de Concert,

1. autres que les Actionnaires de Référence ou les Personnes qui sont Liées aux Actionnaires de Référence, ou
2. autre qu'une Personne ou un Groupe de Personnes (pour autant que cette Personne ou ce Groupe de Personnes n'exercent pas plus de droit de vote sur l'Émetteur que les Actionnaires de Référence) exerçant un Contrôle Conjoint avec les Actionnaires de Référence.

Actionnaire de Référence signifie: à la date du Prospectus, les actionnaires familiaux (détenant leurs actions directement ou via une société ou une personne morale) (descendants directs ou indirects du fondateur Gerard Vanherpe), leurs parents par alliance, ascendants et autres héritiers (sans considération de la structure familiale via laquelle ils détiennent les actions en Belgique ou l'étranger).

Les termes définis ci-dessus ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus. Veuillez par ailleurs noter que le concept de Changement de Contrôle est limité et ne couvre pas tous les cas de changement de contrôle.

• Défaut

En cas de défaut de l'Émetteur ou de tout Garant (comme par exemple en cas de non-paiement du coupon), les Obligations peuvent être remboursées anticipativement sur demande écrite des Obligataires, adressée à l'Émetteur, avec copie à l'agent payeur (KBC Bank NV).

Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Si à la suite d'un Changement de Contrôle, au moins 85% du montant émis des Obligations sont présentés au remboursement ou en cas de changement du régime fiscal, l'Émetteur peut décider de rembourser anticipativement toutes les Obligations restantes.

Dans tous les cas de remboursement anticipé, les Obligataires recevront au minimum 100% de la valeur nominale ainsi que les intérêts courus mais non encore versés.

Les conditions et les modalités pratiques de ces possibilités de remboursement anticipé sont décrites plus en détail sous le titre "Remboursement et Rachat" ("*Terugbetaling en Terugkoop*") dans la section "Conditions des Obligations" ("*Voorwaarden van de Obligaties*") du Prospectus.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4% (brut).
- Le coupon annuel sera adapté en cas de Step-Up ou de Step-Down (tel que défini ci-dessous).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 23 décembre, et pour la première fois le 23 décembre 2014.
- Calculé sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel (avant précompte mobilier) s'élève donc à 3,691%, soit un rendement actuariel net pour les personnes physiques établies en Belgique de 2,702% (après déduction du précompte mobilier de 25%). Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.

• **Step-Up/Step-Down conditionnel du coupon**

Le coupon annuel est augmenté une seule fois de 0,50% s'il se produit un ou plusieurs *Financial Condition Step-up Changes*.

Un tel changement se produit s'il ressort du Certificat de conformité le plus récent que:

- (i) la Valeur Corporelle Nette Consolidée ("*Geconsolideerde Materiële Nettowaarde*"), telle que définie dans le Prospectus, est inférieure ou égale à 75 millions EUR, ou
- (ii) le ratio entre l'Endettement Financier Net ("*Netto Financiële Schuld*") et l'EBITDA Consolidé ("*Geconsolideerde EBITDA*"), tous deux tels que définis dans le Prospectus, dépasse 3,50,

et ce, à partir de (et en ce compris) la première date de paiement d'intérêts suivant la date à laquelle un ou plusieurs *Financial Condition Step-up Changes* se sont produits. L'objectif est d'octroyer à l'investisseur une rémunération plus élevée si le risque crédit sur l'Émetteur augmente.

En cas de *Financial Condition Step-Down Change* (tel que défini dans le Prospectus), le coupon annuel sera abaissé de 0,50% et ce, à partir de (et en ce compris) la première date de paiement d'intérêts suivant la date à laquelle il n'existe plus de base pour un *Financial Condition Step-Up Change*.

Si un *Financial Step-Up Change* et un *Financial Step-Down Change* se produisent durant une même période d'intérêts et qu'il n'existe par conséquent plus de base pour un *Financial Condition Step-Up change*, il n'y aura pas d'ajustement du taux d'intérêt applicable. Vous trouverez une description détaillée de ces mécanismes dans la section "Conditions des Obligations" ("*Voorwaarden van de Obligaties*") du Prospectus.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Commission de vente et de placement de 1,875% comprise dans le prix d'émission, à charge de l'investisseur particulier.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 5.

BNP Paribas Fortis a pris toutes mesures raisonnables pour s'assurer que l'information qui est contenue dans le présent document n'est pas trompeuse, inexacte ou contradictoire par rapport à l'information qui se trouve dans le Prospectus. L'Émetteur est la seule entité responsable du Prospectus.